

BENEVA - APES		
Catégories	Pharmaciens	
Assurance santé/maladie	Maladie régulier	obligatoire avec droit d'exemption
	Maladie Plus	facultatif durée min. de partic.: 24 mois
Assurance dentaire	Obligatoire Avec droit d'exemption, preuve à l'appui	
Assurance salaire	Obligatoire	
Assurance vie de base et MMA de l'adhérant	Obligatoire	
Assurance vie de base du conjoint/des enfants	Facultatif	
Assurance vie additionnelle (tous types)	Facultatif	
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Occasionnel ou- de 70% du TC	Maladie régulier	1 mois après embauche
	Toutes les autres protections	3 mois après embauche
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Poste 70% ou plus du TC	Toutes les protections	1 mois après embauche
Admissibilité Vient du réseau ** Tous statuts (occ, TC, TP)	Toutes les protections	Dès l'embauche
**Critères "Vient du réseau"	L'employé a démissionné d'un autre établissement public du réseau de la santé dans les 30 jours précédant son embauche	
	Si l'employé est encore à l'emploi d'un autre établissement, il est considéré comme un employé ne venant PAS du réseau.	